



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Commission départementale
de préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers

Tél : 03 85 21 29 71

Fax : 03 85 38 01 55

ddt-cdpnaf@saone-et-loire.gouv.fr

Mâcon, le - 1 AOUT 2018



ST
SL
FB
DGS

Monsieur le Maire,

Le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune, arrêté le 27 mars 2018, a fait l'objet d'un examen en commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), le 20 juillet 2018.

Je vous informe que la commission a rendu les avis suivants :

- concernant la délimitation de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) et la constructibilité en zone agricole ou naturelle (article L. 151-13 du code de l'urbanisme) : **avis favorable** ;
- concernant l'autorisation d'extensions et annexes sur les bâtiments d'habitation en zones agricoles et naturelles (article L. 151-12 du code de l'urbanisme) : **avis favorable sous réserve** de vérifier et corriger la rédaction des articles A2 et N2 du règlement concernant l'extension des annexes ainsi rédigé dans le projet arrêté : « l'ensemble des constructions, une fois étendues, ne représente pas plus de 30 m² par rapport à la surface de plancher existante à la date d'approbation du PLU de l'ensemble des bâtiments » ; le rédacteur semble en effet avoir confondu 30 m² avec 30 % ;
- concernant la désignation de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L. 151-11 du code de l'urbanisme) : **avis favorable** ;
- concernant la réduction ou l'atteinte substantielle des surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une appellation d'origine protégée (article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime) : **avis conforme favorable**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental

Monsieur Frédéric Bouchet
Maire
Hôtel de Ville
1, rue des Bordes
71500 Louhans

Christian Dussarrat